

REGLE 4 LA RECUPERATION INDIVIDUELLE DU BALLON

A – LA CHARGE

La charge est une action de jeu permise à un joueur pour arrêter ou pour déplacer un adversaire en vue de contrôler le ballon. Charger un adversaire consiste donc à essayer de conquérir de l'espace par contact physique, le ballon étant à distance de jeu, sans faire usage de ses bras ou de ses coudes.

La charge doit être loyale, c'est à dire **épaule contre épaule**, les **bras collés au corps**, les **coudes non saillants**. Elle doit être faite sans force excessive, sans agressivité, sans brutalité et ne doit pas être dangereuse, que ce soit lors d'un duel au sol ou pour la conquête du ballon en l'air. Elle est dangereuse quand elle s'exerce près de la colonne vertébrale ou à la hauteur de la poitrine, ou dans les côtes. La violence, qui confine à la brutalité, doit être bannie.

Elle sera alors pénalisée par un coup franc direct ou un coup de pied de réparation.

D'autre part, la **charge loyale doit se faire le ballon à distance de jeu**, c'est à dire à une proche distance telle que les joueurs intéressés peuvent contrôler le ballon à n'importe quel moment s'ils le désirent. Si le ballon n'est pas à distance de jeu, l'arbitre accordera alors à l'équipe adverse un **coup franc direct** à l'endroit de la faute (sauf cas particulier de la surface de but : Disposition II – 8 – C – 2), puisqu'il y a contact entre les deux joueurs.



DISPOSITION I – 4 – A – 1

La charge loyale ne doit pas s'accompagner d'agressivité, d'imprudence, de violence, de témérité, de force excessive, ni d'un excès d'engagement. Cette faute est sanctionnée d'un coup franc direct ou d'un coup de pied de réparation.

DISPOSITION I – 4 – A – 2

La **distance de jeu** est déterminée par le fait que les joueurs luttant pour la possession du ballon, sont arrivés à une distance de celui-ci de telle sorte qu'ils en sont virtuellement maîtres. Ils pourront **le jouer à n'importe quel moment s'ils le désirent**.

B – L'OBSTRUCTION

L'obstruction est, comme la charge, une **action de jeu régulière** pour le contrôle du ballon. Si le joueur s'interpose devant l'adversaire **tout en jouant le ballon** qu'il contrôle ou tente de le contrôler, c'est à dire qu'il **couvre le ballon sans le toucher dans le but d'éviter qu'il puisse être joué par un adversaire**, alors l'obstruction est **régulière**. Mais si le joueur délaisse le ballon pour gêner l'adversaire dans sa course vers le ballon, c'est à dire qu'il fait **délibérément obstacle pour retarder l'adversaire ou le forcer à changer sa course**, alors il commet une infraction sanctionnée par un coup franc indirect à l'équipe adverse, s'il ne rentre pas en contact avec lui.

Si le fautif fait délibérément obstruction irrégulière par contact physique avec son adversaire, alors l'arbitre accordera un coup franc direct ou un coup de pied de réparation si la faute a lieu dans la surface de réparation du fautif.

DISPOSITION I – 4 – B – 1

Faire obstacle à l'évolution d'un adversaire signifie couper la trajectoire d'un adversaire pour le gêner, le bloquer, le ralentir ou l'obliger à changer de direction lorsqu'aucun des joueurs n'est à distance de jeu du ballon.

DISPOSITION I – 4 – B – 2

Un joueur a le droit de protéger le ballon en se plaçant entre un adversaire et le ballon pour autant que le ballon reste à distance de jeu et que le joueur ne maintienne pas l'adversaire à distance avec ses bras ou son corps. Si le ballon se trouve à distance de jeu, le joueur peut être chargé par un adversaire, dans le respect des Règles du jeu.

C – LE TACLE

Comme les deux actions précédentes, le tacle est une action de jeu licite qui **permet de capter le ballon dans les pieds de l'adversaire**, en **avançant le pied** sur ce ballon afin de le dévier. Le tacleur doit avant tout rechercher la récupération du ballon, en évitant le contact avec le joueur adverse. Dès lors que son talon n'est plus en contact avec le sol et si le pied est avancé au dessus du ballon, alors le tacle devient dangereux et doit être pénalisé. De même les tacles pratiqués par glissades systématiques et incontrôlées sont irréguliers.



DISPOSITION I – 4 – C – 1

Le tacle par derrière mettant en danger l'intégrité physique de l'adversaire est interdit et pénalisé comme faute grossière par une exclusion.

DISPOSITION I – 4 – C – 2

Le fait pour un joueur de se lancer avec un ou les deux pieds en avant, talons décollés ou non du sol, par derrière, par devant ou de côté, contre un joueur en possession du ballon, et qu'il touche ou non le ballon, sa seule intention étant celle d'arrêter violemment le joueur adverse, et aussi de mettre éventuellement en danger son intégrité physique, est **un tacle violent** et interdit, pénalisé par une exclusion.

D – TABLEAU RECAPITULATIF : ACTIONS PERMISES OU DEFENDUES

ACTION DE JEU	JEU PERMIS	JEU IRRÉGULIER = COUP FRANC INDIRECT	JEU DANGEREUX = CFD ou CPR + AVERTISSEMENT ou EXCLUSION
TACLE	<ul style="list-style-type: none"> * talons au sol * semelle de la chaussure sur la partie centrale du ballon * ballon constitue un coussin naturel protecteur 	<ul style="list-style-type: none"> * talons non au sol * pied au dessus du ballon (sans contact avec l'adversaire) * ballon constitue un coussin naturel protecteur 	<ul style="list-style-type: none"> * objectif adversaire * glissades systématiques assimilables a des crocs-en-jambes incontrôlés * par derrière → exclusion
CHARGE	<p style="text-align: center;">loyale :</p> <ul style="list-style-type: none"> * épaule contre épaule * bras collés au corps * coudes non saillants * ballon a distance de jeu 	<ul style="list-style-type: none"> * loyale, ballon non à distance de jeu → coup franc direct (ou CPR) 	<ul style="list-style-type: none"> * violente, dangereuse * près de la colonne vertébrale ou a hauteur de la poitrine, près des cotes
OBSTRUCTION	<p style="text-align: center;">régulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> couverture du ballon a distance de jeu 	<p style="text-align: center;">Irrégulière (sans contact) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ballon non à distance de jeu 	<p style="text-align: center;">irrégulière (contact) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * gêner l'adversaire par contact physique * ballon non à distance de jeu

TACLE : action de jeu licite permettant de dévier ou de capter le ballon dans les pieds de l'adversaire, en avançant le pied (ou les pieds) sur ce même ballon afin que l'adversaire ne le maîtrise plus. Le tacle doit rechercher la captation du ballon tout en évitant le contact avec le joueur adverse.

CHARGE : action de jeu permise à un joueur pour arrêter ou pour déplacer un adversaire en vue du contrôle du ballon.

OBSTRUCTION : couverture du ballon sans le toucher dans le but d'éviter qu'il puisse être joué par un adversaire.

